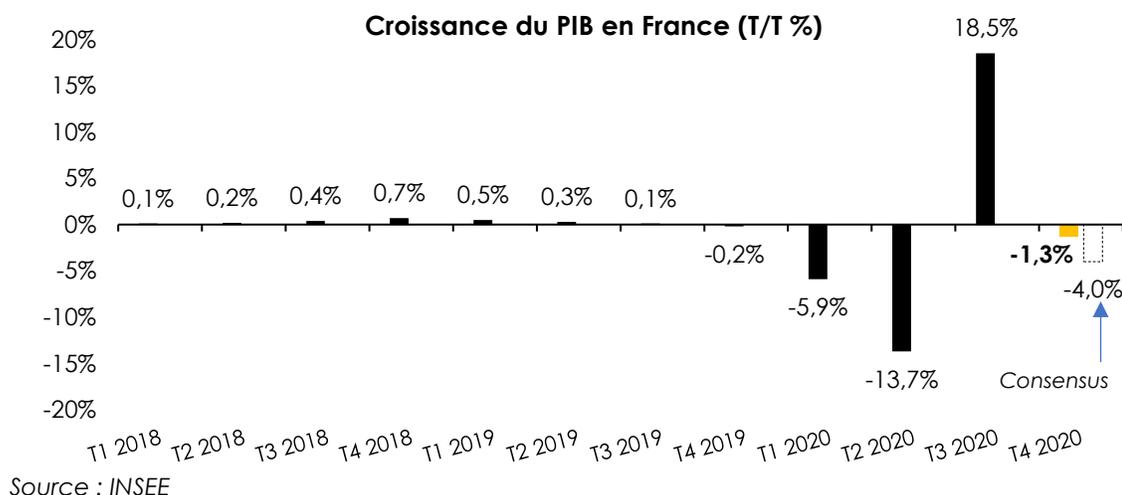


**Note hebdomadaire de conjoncture française (29 janvier 2021) |**

Par Guillaume Dejean - Analyste senior macro &amp; change

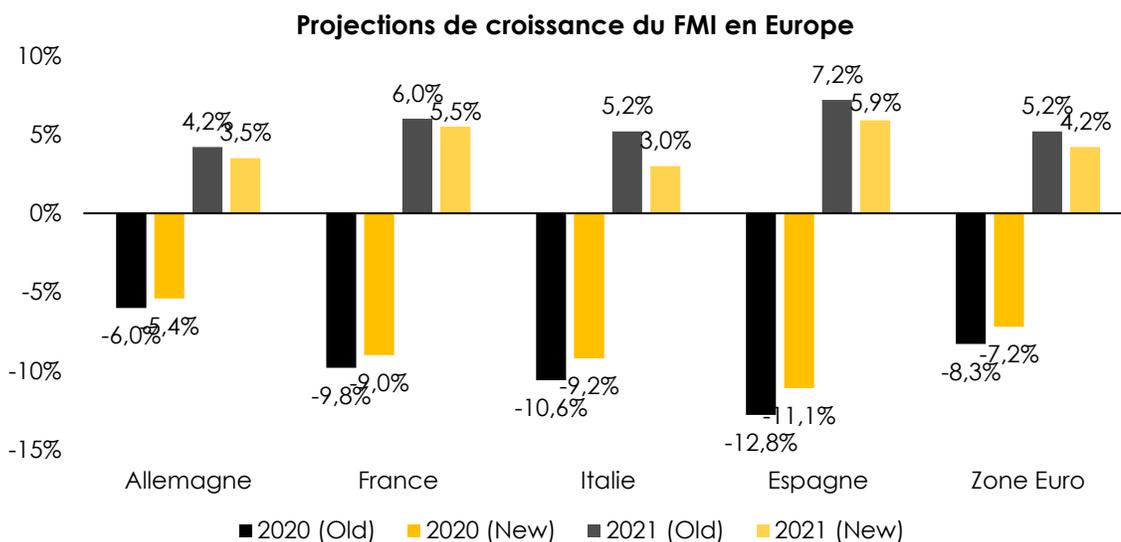
**Une semaine en France : Une économie résiliente face à une situation sanitaire qui ne s'améliore pas****Les chiffres clés de la semaine**

- **-1,3%** : C'est la magnitude à laquelle l'économie française s'est contractée au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 d'après les premières estimations publiées par l'INSEE vendredi 29 janvier. Les restrictions sanitaires introduites en marge de la seconde vague de contamination sont à l'origine de cette nouvelle contre-performance de l'économie néanmoins les dommages se révèlent bien moins importants que prévu puisque le consensus de marché tablait sur une contraction bien plus importante de -4%. La résilience de l'économie française et sa capacité d'adaptation à l'environnement sanitaire est un motif de soulagement et de satisfaction. Les conditions à une reprise forte, très largement attendue en 2021, sont présentes mais encore faut-il que le spectre de la pandémie se dissipe.



- **6%** : C'est la fourchette haute du montant des pertes estimées sur les prêts garantis par l'Etat (PGE) à l'issue de cette crise selon le gouverneur central de la Banque de France, François Villeroy de Galhau. La fourchette d'estimation de la BdF est actuellement entre 4,5% - 6,0% a précisé le responsable monétaire, lequel a tenu au passage à rassurer que ses pertes seront couvertes à 90% par l'Etat et à 10% par les banques. On parle d'un coût potentiel pour l'Etat d'un peu plus de 7 Mds€ sur la base du montant de 132 Mds€ de PGE accordés au 15 janvier 2021.

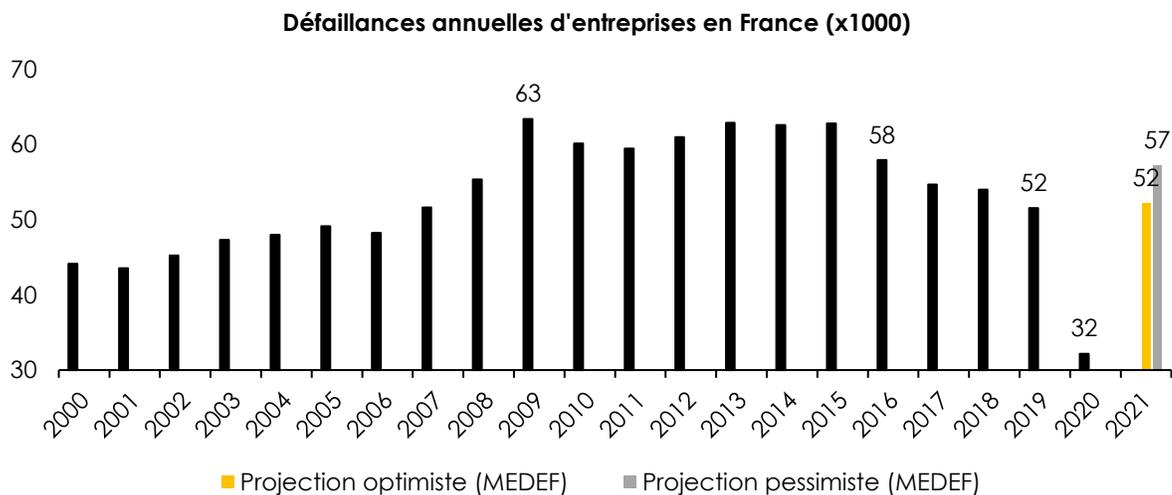
- **5,5%** : C'est la nouvelle projection de croissance en France pour 2021 estimée par le Fonds Monétaire International (FMI) dans ses nouvelles projections publiées le 26 janvier. Il s'agit d'une révision à la baisse de -0,5% par rapport à l'estimation de 6% réalisée en octobre dernier. C'est néanmoins 2 de points de croissance en plus que ce qui est attendu en Allemagne et 2,5 points de plus qu'en l'Italie. Si le gouvernement français maintient pour le moment une projection de rebond de 6% cette année, le ministre de l'économie Bruno Le Maire a laissé entendre cette semaine lors de son audition par la commission de finance du Sénat que ce scénario « n'est plus le plus probable » au regard du contexte sanitaire actuel.



Source : FMI (Janvier 2021)

- **100 Mds€** : C'est le montant que l'Etat français pourrait encore dégager sans se mettre en danger, soit une hausse de 5% de sa dette publique, pour financer sa relance économique, selon les estimations publiées cette semaine par l'Observatoire des conjonctures économiques (OFCE). L'organisation s'appuie dans ses calculs sur un taux d'emprunt actuellement historiquement faible, et qui devrait le rester à moyen terme. L'étude montre que la France pourrait même éviter le danger d'une remontée soudaine des taux d'intérêt à travers un échelonnement plus long de cette dette à faible coût. Si le débat autour du niveau de la dette revient souvent depuis plusieurs mois (à juste titre), il apparaît justifié de s'appuyer sur des conditions de crédit favorables pour réaliser des investissements productifs qui généreront de la croissance à moyen et long terme. C'est une toute autre question lorsque la dette est utilisée à des fins contre-productives (allègements fiscaux sur les plus hauts salaires, soutien aux entreprises peu productives).
- **2,5 Mds€** : C'est le montant du contrat de ventes de 18 rafales à la Grèce signé lundi 25 janvier par la ministre des Armées, Florence Parly. Cela comprend 12 avions d'occasion et 6 modèles neufs qui seront distribués entre 2022 et 2023. Athènes, qui prévoit cette année de consacrer 5,5 Mds€ à sa défense, prévoit également d'acheter des frégates, des hélicoptères et des drones. Cela présente une belle opportunité potentielle pour la France et son secteur aéronautique.

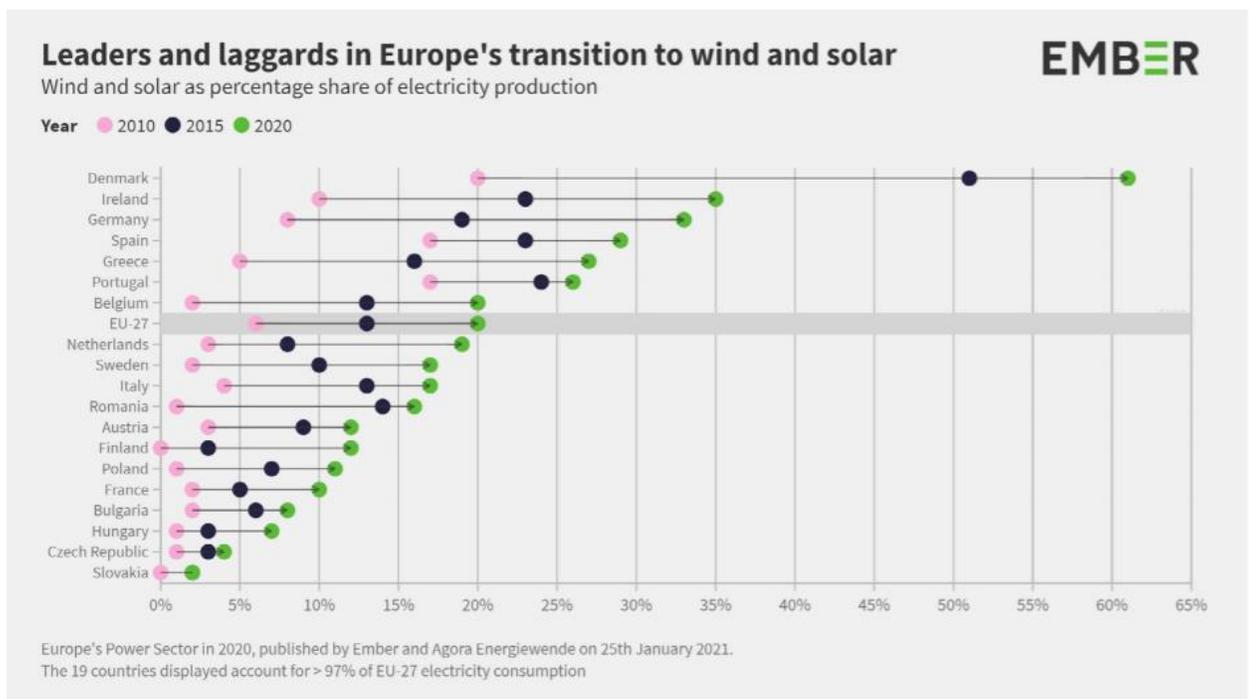
- **1300 Mds\$** : C'est le montant total des pertes du secteur du tourisme en 2020 selon les estimations publiées cette semaine par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT). Cela représente un dommage 11 fois plus important que celui observé lors de la crise financière de 2008/2009 et une chute de 74% des voyages de touriste dans le monde. En France, le secrétaire d'Etat au tourisme, Jean-Baptiste Lemoine, évaluait à 41% la contraction de l'activité du secteur l'année dernière, soit un manque à gagner de 61 Mds€, avec un ratio relativement équilibré des pertes liées aux recettes domestiques (29 Mds€ / -48% en 2020) et celles liées aux voyageurs étrangers (32 Mds€ / -52%). La consommation touristique intérieure, qui pesait avant cette crise un peu plus de 7% du PIB français, a reculé d'un tiers en 2020 à cause des restrictions et de la fermeture des frontières liée à la pandémie.
- **-38%** : C'est la contraction estimée l'année dernière des défaillances d'entreprise en France selon les données combinées de l'INSEE et du cabinet Altarès. Au total, c'est un peu moins de 32 200 entreprises qui ont déposé le bilan l'année dernière en France, un chiffre historiquement bas (sur la base de la série statistique de l'INSEE débutant en 2000) que l'on doit aux aides massives de l'Etat et notamment à la mesure exceptionnelle de prêts garantis (PGE) qui ont permis aux entreprises les plus vulnérables de ne pas faire faillite. C'est presque deux fois moins que lors de la crise financière de 2009 alors que la contraction de l'économie a été presque 3 fois plus forte l'année dernière (-8,3% vs. -2,9% en 2009). D'où les nombreuses inquiétudes sur un possible « rattrapage » et une vague massive de défaillances en 2021 dès lors que les aides de l'Etat se réduiront. Le président délégué du MEDEF estimait cette semaine entre 20 000 et 25 000 la hausse des faillites l'année prochaine, ce qui reviendrait dans le scénario le plus optimiste à un volume légèrement supérieur à celui de 2019 (52,2k vs. 51,6k) et dans le scénario le plus pessimiste à un pic depuis 5 ans (57,2k).



Source : INSEE, Altarès, Western Union Business Solutions

- **-25%** : C'est la perte de chiffres d'affaire pour les commerçants provoquée par le couvre-feu selon le président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI), Pierre Goguet. C'est le premier bilan qui est fait de l'allongement du couvre-feu à 18h qui a entraîné une forte chute des ventes en « click & collect » (-50%) et entraîné à cette occasion une saturation chez les transporteurs.

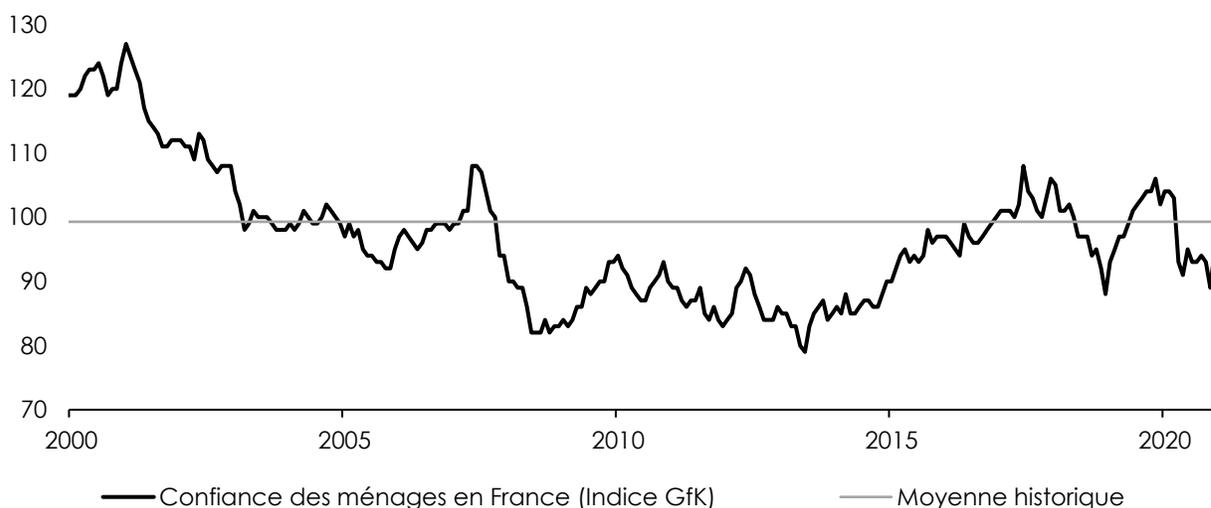
- **30%** : C'est la proportion de magasins de vêtement au bord de la faillite en France selon les déclarations tenues cette semaine par le président de la Fédération française de l'habillement, Eric Mertz. Selon ce dernier, la situation est critique et les aides accordées via le fonds de solidarité sont clairement insuffisantes pour compenser le manque à gagner causé par la pandémie et les restrictions sanitaires. L'impact du couvre-feu sur le chiffre d'affaire des acteurs du secteur est évalué entre -25% et -40%, ce qui pourrait mettre en péril près d'un tiers des 34 entreprises qui emploient aujourd'hui dans l'hexagone 100 000 personnes. Le secteur du textile a vivement été touché par la crise et par la baisse de la consommation des ménages durant cette période pour les produits dits non-essentiels. Alors qu'un rebond de l'activité était grandement espéré pour cette année, le prolongement de la pandémie menace très sérieusement d'endommager cette industrie.
- **10%** : C'est la part d'électricité produite en France par l'intermédiaire d'énergies renouvelable, selon une étude réalisée communément par *Agora Energiewende* et le think tank britannique *Ember*. Si on peut se réjouir du fait que le ratio a doublé en l'espace de 5 ans, la France reste clairement à traîne derrière ses voisins européens en matière de transition énergétique. En effet, l'étude montre que le ratio d'électricité renouvelable au sein de l'UE a été de 38% en 2020 et est, pour la première fois de son histoire, supérieur à celui des énergies fossiles (37%). Le Danemark (62%), l'Irlande (35%) et l'Allemagne (33%) sont les bons élèves européens en matière d'énergie renouvelable. La France est parmi les élèves les moins assidus, juste devant les économies de l'Est telles que la Hongrie ou la République Tchèque. Peut faire mieux.



| Dates      | Données macroéconomiques                     | Actuel  | Consensus | Précédent | Remarques   |
|------------|--|---------|-----------|-----------|---|
| 27/01/2021 | Confiance des ménages (janvier)              | 92      | 94        | 95        | Après avoir atteint un pic de 6 mois en décembre, la confiance des ménages français se replie plus significativement que prévu en janvier (-3pts). La dégradation de la situation sanitaire et le durcissement des restrictions expliquent cette baisse de moral. |
| 27/01/2021 | Nombre de chômeurs de catégorie A (Décembre) | 3586,8k | -         | 3586,3k   | Niveau stable après la hausse de 1% observée en novembre. Si le taux de chômage des catégories A a reculé de -2,7% au T4 2020 (Source : Dares), sur l'ensemble de l'année 2020 on est sur une augmentation de +7,5%.  |
| 29/01/2021 | Consommation des ménages M/M (Décembre)      | +23%    | +19%      | -18%      | Fort rebond des dépenses sur fond de rattrapage lié à l'assouplissement des règles sanitaires (réouverture des commerces) et au décalage de l'opération du <i>Black Friday</i> .  |
| 29/01/2021 | PIB préél. T/T (T4 2020)                     | -1,3%   | -4,0%     | +18,5%    | Contraction trois fois moins importante que prévu de l'économie française au T4 malgré la période de confinement entre novembre et décembre.  |

Source : Reuters, INSEE, Dares

La confiance des ménages se replie à nouveau sur le début d'année 2021 sur fond de nouveau durcissement des restrictions sanitaires



Source : INSEE, Western Union Business Solutions

**Les douanes françaises mettent en garde contre les frais cachés Brexit (20 janvier) :** Dans une communication publique, la Direction générale des douanes sensibilise les consommateurs sur les « frais cachés » ou supplémentaires relatifs à la sortie définitive du Royaume-Uni de l'union douanière européenne depuis le 31 décembre minuit. Ainsi, un produit ne respectant pas une proportion minimale d'intrants d'origine britannique (seuil fixé à l'avance, généralement de 50%) pourrait être considéré comme un produit « exporté » (i.e. provenance hors de la zone UE-Royaume-Uni) et pourrait se voir appliquer des frais de douane dès lors que le montant dépasse 150 euros. Ces surcoûts douaniers ne s'appliquent pas lors l'apport d'une valeur ajoutée est justifié comme pour la fabrication de textile à partir de matières importées de l'étranger. Les douanes françaises expliquent également qu'une TVA (généralement 20%) est appliquée sur les produits en provenance du Royaume-Uni. Un surcoût également lié à des frais de dossier appliqués par le transporteur peut également faire gonfler la facture.

**L'institut Pasteur et son partenaire stoppe ses travaux sur le vaccin, Sanofi propose de produire le vaccin de Pfizer (25 – 26 janvier) :** Lundi, on apprenait la (triste) nouvelle de l'abandon par le laboratoire américain Merck de ses travaux menés en collaboration avec l'institut Pasteur pour mettre au point un vaccin contre le COVID-19. Deux projets étaient en cours mais faute de résultats concluants lors des tests cliniques, ils sont donc abandonnés a annoncé l'entreprise américaine. C'est un nouveau coup dur pour la France dans la lutte contre le coronavirus après l'annonce en début d'année par Sanofi que son projet de vaccin ne serait pas finalisé avant la fin 2021, lequel intervient au moment même où on fait face dans l'hexagone à une pénurie de vaccins en raison de problèmes de production recensés dans les usines belges des laboratoires Pfizer et d'AstraZeneca. Pour remédier à cela, Sanofi s'est déclarée prête à produire le vaccin de Pfizer/BioNTech. Alors que la Commission Européenne a fixé un objectif ambitieux de 70% de taux de vaccination d'ici l'été, on est encore très loin du compte. Selon les données publiées par le site *Our World In Data*, le ratio de vaccination au sein de l'Union Européenne était de près de 2,5% au 28 janvier dont 2,8% en Italie, 2,7% en Allemagne... mais 1,8% en France contre 11,7% au Royaume-Uni et presque 8% aux Etats-Unis.

**La France est championne d'Europe de la parité au sein des conseils d'administration (26 janvier) :** À l'occasion de la célébration du 10<sup>ième</sup> anniversaire de la loi Copé-Zimmermann imposant un quota minimum de 40% de femmes au sein des conseils d'administration des entreprises de plus de 250 personnes, l'heure était au bilan de l'évolution de la situation en Europe. La France fait figure de bon élève et compte aujourd'hui 46% de femmes au sein du conseil d'administration des 120 entreprises cotées à la bourse de Paris (SB 120), selon les données collectées par l'entreprise *Ethics & Boards*. C'est bien mieux qu'en Allemagne où le ratio n'est que de 33% au sein des entreprises cotée, ou encore en Italie (37%), au Royaume-Uni (36%), en Espagne (31%) et en Suisse (27%). Ce bilan en apparence positif mérite néanmoins d'être nuancé. En effet, on recense encore trop peu de femmes dans les Comex (22%) ou à la présidence de grandes entreprises (10 seulement au sein de l'univers SB 120).

**Inquiétudes sur la hausse des factures impayées en France (27 janvier) :** Les entreprises françaises font face sur la fin du mois de janvier à des difficultés pour rembourser leurs factures. C'est du moins ce que démontre le dernier résultat hebdomadaire de l'indice réalisé par l'entreprise de solutions d'intelligence artificielle *Sidetrade*. Le taux de factures impayées a bondi à presque 24% au 16 janvier alors qu'il avait été recensé à 18% au plus bas sur ce début d'année. On est bien au-dessus de la moyenne pré-pandémie (19%) et à un niveau bien supérieur de celui observé dans les pays voisins (10% aux Pays-Bas, 11% en Italie, 14% en Espagne, 19% en Belgique). Seul le Royaume-Uni, dans le panel de pays étudiés, a un taux d'impayé supérieure à la France (presque 26%). Le resserrement des critères de crédit au sein des établissements bancaires de la Zone Euro mais aussi la baisse d'activité liée aux nouvelles restrictions sont des facteurs avancés pour expliquer cette soudaine hausse dans l'hexagone.

Il faudra néanmoins voir si cette tendance se confirme dans les prochaines semaines pour tirer de premières conclusions. Tous les secteurs ne sont pas concernés par cette inflation des impayés, les secteurs de l'agro-alimentaire (43%), de la finance/assurance/immobilier (38%) et de l'enseignement (33%) étant bien plus impactés que ceux de l'industrie manufacturière (16%) et des technologies de l'information et de la communication (18%).



Source : SideTrade

**Bercy aide les TPE dans leur transition digitale (28 janvier) :** Le ministère de l'économie et des finances a annoncé cette semaine qu'elle allait rembourser à hauteur de 500€ les TPE (entreprises de moins de 11 salariés) fermées durant le second confinement ayant engagé des frais pour numériser leur activité. Parmi la liste des dépenses prises en compte par cette nouvelle mesure d'aide de l'Etat on recense entre autres les opérations de promotion/vente en ligne, la création d'un site marchand ou encore l'acquisition de logiciels ou de solutions de paiement numérique. La numérisation des PME et TPE françaises (99% des entreprises de l'hexagone) est une des priorités du plan de relance français, l'Etat ayant prévu de dédier une enveloppe de 120 Mds€ à cette occasion.

**Pas de retour à la normale avant fin 2023 / début 2024 pour le secteur aérien (28 janvier) :** Dans un récent rapport publié cette semaine, le cabinet de conseil Oliver Wyman estimait que le secteur aérien ne devrait pas retrouver son niveau d'activité d'avant crise avant la fin d'année 2023 voire le début d'année 2024. L'étude montre que 80% du chiffre d'affaire de 2019 devrait être rattrapé entre le T1 2022 et le T3 2022, et 100% entre le T4 2022 et le T1 2023. Si la distribution du vaccin a éclairci les perspectives du secteur, un retour rapide à la normale apparaît difficile pour les entreprises aériennes sachant que tant que tant que la pandémie n'est pas totalement éradiquée ou qu'une large partie de la population mondiale (60-70%) n'est pas vaccinée, on pourrait voir un maintien d'un certain de restrictions aux frontières, limitant ainsi les voyages inter-régional et intercontinental. Le secteur sera également ralenti par une reprise probablement lente du segment des voyages d'affaire dans les prochains mois et trimestres, à la fois pour des raisons de coût mais aussi pratique (bon fonctionnement des événements digitaux durant la pandémie).

**À combien s'élève la facture du confinement ?** La question a été abordée à maintes reprises au printemps dernier lors de la première fermeture de l'économie française et à l'époque les différents experts (INSEE, OFCE, Banque de France) évaluaient à environ 3 points de PIB la perte d'activité provoqué par un mois de confinement national. On trouvera toujours des avis divergents sur le sujet, certains estimant que le coût réel n'est pas aussi élevé, comme le ministre des Comptes publics Olivier Dussopt qui estimait en octobre dernier le coût du confinement entre 2 et 2,5 points du PIB, quand d'autres, le considèrent bien plus important que les chiffres annoncés, comme l'économiste Patrick Arthus qui en octobre également évoquait dans les médias une perte de 5 points de PIB.

Cette semaine, c'est **la fondation Ifrap**, *think tank* dédié à l'analyse des politiques publiques comme il se décrit lui-même, qui s'est attaqué à la lourde tâche **d'évaluer le coût des différentes mesures de restriction mises en place dans l'hexagone l'année dernière**.

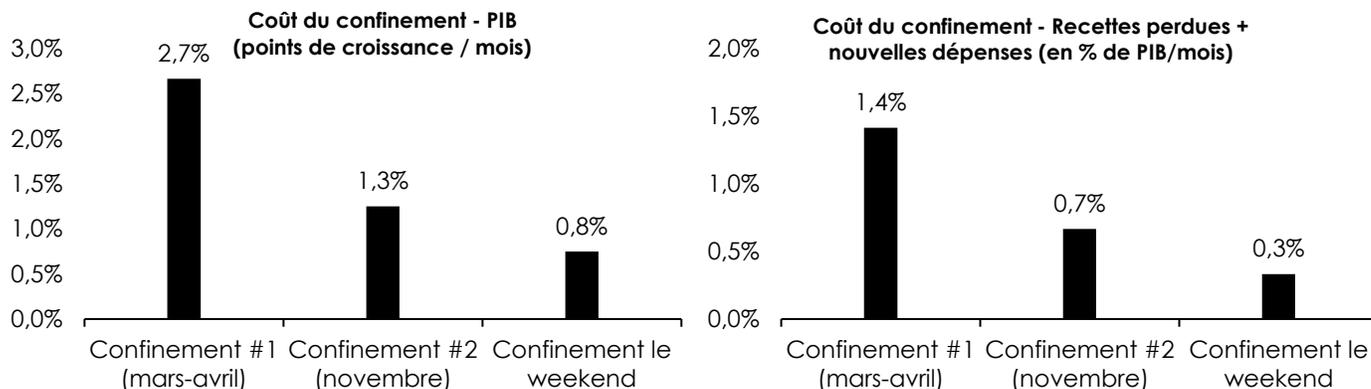
Trois périodes sont étudiées, celle du premier confinement entre avril et mars (56 jours), celle du second entre novembre et décembre (46 jours) et enfin les périodes de confinement le weekend (magasins non-essentiels fermés). Dans son étude l'*Ifrap* calcule à la fois le coût en termes de perte d'activité (PIB) mais aussi d'emplois menacés, de recettes perdues pour l'Etat et de nouvelles dépenses publiques occasionnées. À travers ces résultats, on observe sans surprise que **le second confinement s'est révélé deux fois moins coûteux que le premier**, aussi bien en termes de points de croissance perdu qu'en dépense nette pour le gouvernement, ou encore en emplois menacés. **Lorsque le premier confinement avait engendré une perte d'activité (PIB) estimée à 16 Mds€ / semaine, soit près de 64 Mds€ / mois (2,7% du PIB), la perte du second confinement n'était que de 30 Mds€ / mois (1,3% du PIB)**. Même ratio en ce qui concerne les dommages collatéraux causés en matière d'emploi. Alors que l'*Ifrap* estimait à 72 000 le nombre d'emplois menacés pour chaque semaine de confinement au printemps 2020, le ratio était moitié moins (31 500) lors du confinement de la fin d'année 2020.

**Bercy** a lui aussi fait ses calculs cette semaine et **évalue à -18% la perte d'activité en cas de confinement total (vs. -30% au printemps 2020) et -10% en cas de reconfinement à minima**. Des restrictions similaires à celles de novembre-décembre entraîneraient une contraction de -13%. En termes de dépenses publiques, le ministère de l'économie table sur un coût de 15-20 Mds€ par mois en cas de nouveau reconfinement.

Il est évident qu'il y a là **un « effet d'adaptation » criant de l'économie française aux restrictions sanitaires** même si en réalité **les impacts sont très hétérogènes entre les différents secteurs**. Les services, et plus particulièrement la restauration, l'hôtellerie et les loisirs restent très fortement impactés d'un confinement à l'autre tandis que pour **les segments de l'industrie et de la construction, l'activité a très peu été impactée par le second confinement**. On parle ici de coût à court terme et des impacts immédiats sur l'activité or il est aussi important de noter l'existence de coût indirect sur le long terme que pourrait occasionner de nouvelles restrictions comme une baisse de productivité, des coupures de postes ou dans le pire des cas des défaillances d'entreprise.

Le coût du confinement vaut-il le coup ? Cela sera à l'Etat d'en décider. Si officiellement le gouvernement français a fait de la maxime « quoi qu'il en coûte » sa ligne de conduite face à cette crise sanitaire, **l'explosion de la dette publique en France l'année dernière** (115% du PIB en 2020 contre 98% en 2019) réduit, quoi qu'on le dise, ses marges de manœuvre. Car comme l'a rappelé encore cette semaine **le gouverneur de la Banque de France**, François Villeroy de Galhau, **la dette devra un jour être remboursée « tôt ou tard »**, pour des raisons essentiellement de crédibilité auprès de nos partenaires financiers.

Ainsi, s'il n'est nul le moment de parler d'austérité à l'heure actuelle – même l'Allemagne s'y refuse – et qu'emprunter n'a jamais coûté aussi peu cher, **une politique de larges déficits (contrainte ou délibérée) peut avoir des effets néfastes à moyen terme** (perte de productivité, inflation élevée) **et conduire à long terme à une cure stricte de rigueur**. Personne n'aime les régimes, aussi vaut-il mieux prévenir que guérir à contre-cœur.



Calcul sur la base de 1pt de croissance = 24 Mds€. Source : Ifrap, Western Union Business Solutions

### Point sur la pandémie :

Le **taux de reproduction effective du virus (indice R0)** est resté relativement **stable cette semaine autour du seuil de 1,1** et n'a donc pas poursuivi la dynamique de repli entamée en marge de l'allongement du couvre-feu de 10h à 12h.

Le **taux de positivité** des tests est lui aussi resté stable cette semaine et semble désormais **plafonner autour du niveau de 7%**. Ce ratio était en constante augmentation depuis la fin décembre or une pause dans la dynamique d'ascension s'observe actuellement.

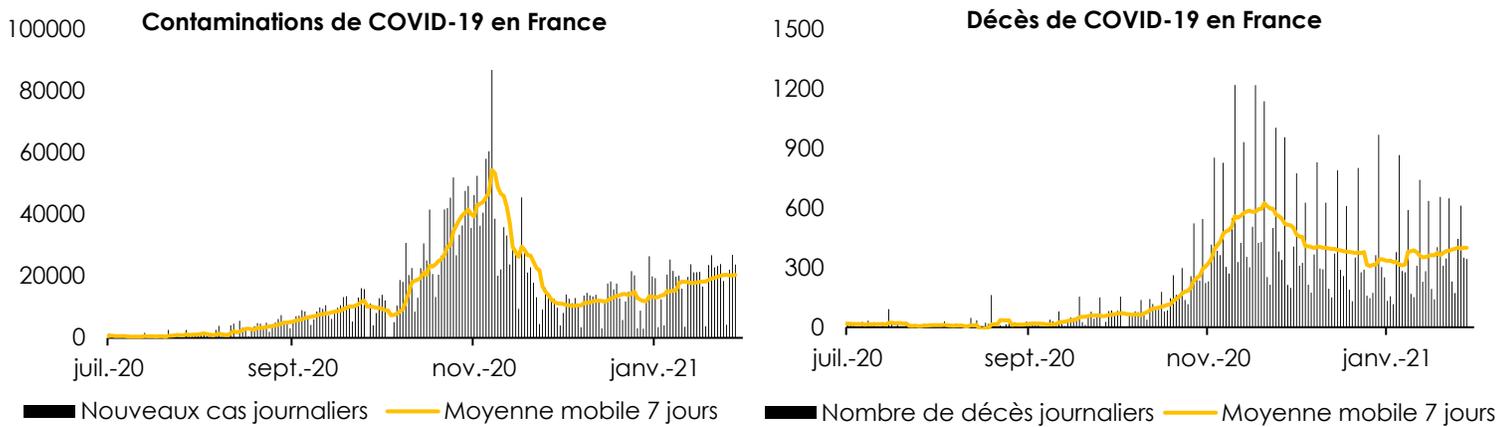
Le **taux d'occupation des lits en réanimation continue de progresser tout doucement et est repassé cette semaine au-dessus du seuil des 60%**. Depuis le début d'année, ce ratio est en constante progression, même si pour le moment la dynamique reste très modeste et que les niveaux sont bien inférieurs à ceux enregistrés en novembre (pic à 97%) et en avril (pic à 139%)

Le **nombre de nouvelles infections de COVID-19 continue de progresser tout doucement malgré les restrictions** : la moyenne des 7 derniers jours a été recensé jeudi 28 janvier à presque 20 400 cas contre environ 19 500 cas une semaine auparavant. **La barre symbolique des 20 000 est franchie pour la première fois depuis 2 mois** malgré les récentes mesures de restrictions, ce qui pousse **le gouvernement à réfléchir sérieusement à l'option d'un reconfinement**, soit partiel ou soit total.

**La courbe des décès augmente également** : la moyenne mobile 7 jours a dépassé cette semaine le seuil des 400 décès quotidien, **ce qui n'avait plus été observé depuis près de 7 semaines**.

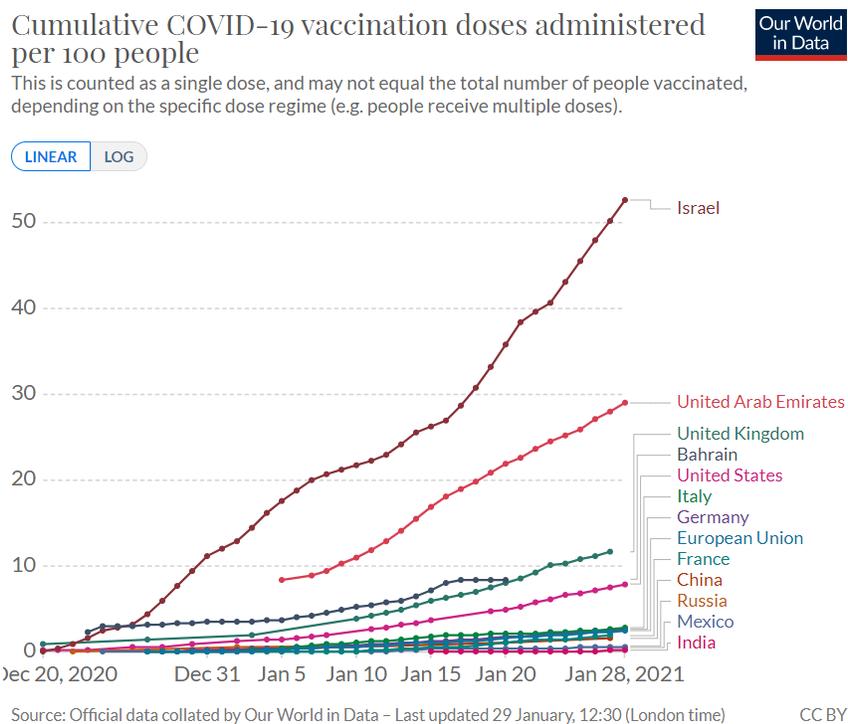
Si le gouvernement a jusqu'à présent déployé tous les moyens pour éviter un 3<sup>ème</sup> reconfinement, **cette option semble inévitable** au regard de la progression du nombre de contaminations provoquée par la propagation du variant britannique, mais aussi à l'absence de progrès tangibles liés à l'allongement du couvre-feu. L'Elysée a convoqué un nouveau conseil de défense sanitaire ce vendredi, ce qui laisse à penser que **de nouvelles mesures devraient être très prochainement annoncées**, au plus tôt ce weekend et au plus tard la semaine prochaine.

Au 28 janvier, la France recensait **3 153 487** cas et **75 620** décès.



Source : Gouvernement français, Reuters, Western Union Business Solutions

En matière de vaccination, la pénurie de dose actuellement observée au sein de l'Union Européenne a mis un réel coup de frein à la dynamique dans la région. La France reste toujours à la traîne par rapport à ses principaux voisins européens tels que l'Allemagne et l'Italie, et a **un ratio bien inférieur à la moyenne européenne (1,8% vs. 2,5%)**.



### Point sur l'EUR/USD : l'euro tient bon malgré des pressions baissières

Le début d'année est tout sauf un long fleuve tranquille pour l'euro. **La devise européenne enchaîne les hauts et bas** au gré de l'humeur des marchés et de la série de mauvaises nouvelles qui se multiplient en Europe. Entre nouvelles restrictions, pénurie de vaccin et dégradation des perspectives de croissance dans la région, il est difficile de s'enthousiasmer.

Néanmoins, la devise européenne tient bon, **elle a beau plier pour le moment elle ne rompt pas**. Le sentiment toujours dominant est qu'un scénario de reprise devrait se matérialiser cette année, y compris en Europe. Même si on pourrait observer un petit décalage dû au prolongement de la pandémie dans la région, **les investisseurs maintiennent pour le moment leur position**. Malgré la dégradation des indices de confiance en Europe, force est de reconnaître que la baisse de moral liée aux restrictions ne se répercutent pas pour l'heure significativement dans l'activité. Au contraire, les économies européennes affichent une certaine résilience et **semblent s'être adaptées à ces nouvelles conditions comme en témoignent les chiffres de croissance au T4 qui se sont révélés bien meilleurs que prévu** (ou pas aussi catastrophique qu'anticipé en fonction du point de vue).

Dans ce contexte et malgré la montée des risques en Europe – on y ajoute l'émergence d'un nouveau risque politique en provenance d'Italie consécutivement la démission du gouvernement de Giuseppe Conte cette semaine – **l'euro tient tête aux pressions baissières et limite la casse face au dollar malgré un regain de nervosité observé cette semaine sur les marchés financiers**.

Si la résilience de l'euro est louable, **on peut néanmoins questionner combien de temps celle-ci durera si jamais les nouvelles continuent à être négatives en Europe** et que les marchés commencent réellement à paniquer comme cela a été le cas mercredi 27 janvier (plus forte chute de la bourse américaine depuis octobre). Un premier avertissement sans conséquence a été observé cette semaine via un repli temporaire de la paire à hauteur de ses plus bas niveaux depuis 2 mois (1,2050 \$).



Données journalières actualisées au 29 janvier 2021. Source: Reuters, Western Union Business Solutions

© 2021 Western Union Holdings, Inc. Tous droits réservés.

Ce courrier électronique a été envoyé par Western Union International Bank GmbH, succursale française, Tour Manhattan, 5-6 place de l'Iris, 92095 Paris La Défense Cedex, France Nous respectons votre droit à la confidentialité. Consultez notre déclaration de confidentialité.

Western Union Business Solutions est une entité commerciale de The Western Union Company. Elle fournit des services en France par le biais de sa filiale en propriété exclusive Western Union International Bank GmbH, succursale française.

Western Union International Bank GmbH, succursale française (RCS Nanterre 750 938 094), ayant son siège à Tour Manhattan, 5-6 place de l'Iris, 92095 Paris La Défense Cedex, France, et est une succursale de Western Union International Bank GmbH (immatriculée auprès du tribunal de commerce de Vienne sous le numéro FN256184t, TVA n°ATU 61347377, siège social : The Icon Vienna (Turm 24), Wiedner Gürtel 13, 1100 Vienne, Autriche), établissement de crédit agréé et supervisé par l'autorité autrichienne des marchés financiers (Finanzmarktaufsicht).

Les informations transmises, notamment le contenu de la présente communication, sont confidentielles, exclusivement destinées à être utilisées par leur destinataire et sont la propriété de The Western Union Company ou de ses filiales et entités affiliées. Si vous n'êtes pas le destinataire, vous êtes informé par la présente que toute utilisation des informations contenues dans la communication ou transmises avec celle-ci ou la diffusion, la distribution ou la copie de cette communication est strictement interdite. Si vous avez reçu le présent courrier électronique par erreur, nous vous remercions d'en informer immédiatement l'expéditeur en répondant à ce message avant de supprimer le message original. Veuillez noter qu'aucun contrat ni engagement ne peut être conclu par courrier électronique pour le compte de The Western Union Company ou de l'une de ses filiales ou entités affiliées (« WU ») et qu'aucune déclaration contenue dans le présent courrier électronique n'engage WU. Bien que ce message ait fait l'objet d'une recherche de virus, WU rejette toute responsabilité au cas où il en contiendrait. Nous vous recommandons par conséquent de procéder à votre propre recherche de virus sur tous les courriers électroniques que vous recevez.

Désabonnez-vous des e-mails spécifiques à cette campagne. | Désabonnez-vous de tous les e-mails Western Union Business Solutions